

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} octobre 2008

OBJET :

**Constitution d'un groupement de commandes
Marché d'assurances de la Ville et du CCAS**

Rapporteur : M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Le nouveau Code des Marchés Publics, entré en vigueur le 1^{er} août 2006, a conservé dans son article 8, des dispositions particulières facilitant la constitution de groupements de commandes entre plusieurs entités publiques.

Les groupements de commandes visent tout à la fois à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence et à mutualiser les procédures de marchés. Tout groupement fait l'objet d'une convention constitutive, qui en définit les modalités de fonctionnement, en désignant notamment un des membres du groupement comme coordonnateur, pour procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Considérant que les actuels contrats d'assurance passés par la collectivité et son centre communal d'action sociale arrivent à échéance le 31 décembre 2008, il convient d'envisager la passation d'un nouveau marché de prestations de services, pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2009.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation du marché de prestations d'assurances, tant pour les propres besoins de la commune que pour ceux de son centre communal d'action sociale. La commune assurerait à ce titre les fonctions de coordonnateur de groupement, conformément aux dispositions de la convention constitutive.

PROPOSITIONS

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de groupement joint en annexe ;
- d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation du marché de prestations d'assurances et d'accepter que la Commune soit désignée comme coordonnateur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement à intervenir, sur la base du projet approuvé ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, accepte les propositions ci-dessus.

Extrait conforme

**Pour le Maire Empêché,
Françoise ANTOINE
1^{ère} Adjointe**